

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0363**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Cession, à la société Carrefour Property ou à toute société à elle substituée, d'une parcelle de terrain située avenue des Feuillantines

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008

Décision n° B-2008-0363

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Cession, à la société Carrefour Property ou à toute société à elle substituée, d'une parcelle de terrain située avenue des Feuillantines**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la société Carrefour Property, qui s'en est portée acquéreur en vue de la modernisation de son supermarché et de l'implantation d'une station service, la Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 1 050 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, située chemin des Feuillantines à Rillieux La Pape.

Il s'agit d'un terrain en nature de voirie communautaire, qui ne présente plus aucune utilité pour la Communauté urbaine et qui doit faire l'objet, prochainement, d'une procédure de déclassement.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette cession interviendrait au prix de 120 € le mètre carré de terrain, sachant que le terrain communautaire est grevé de deux canalisations d'eau et d'assainissement, et de divers réseaux EDF et GDF qui seraient à dévoyer aux frais et à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession d'une parcelle de terrain nu située rue des Feuillantines à Rillieux La Pape, au profit de la société Carrefour Property ou à toute société à elle substituée.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir sous réserve du déclassement de ladite parcelle du domaine public de voirie communautaire.

3° - Autorise la société Carrefour Property ou à toute société à elle substituée à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire ainsi qu'à obtenir toutes autorisations administratives nécessaires pour la création d'une station service et de ses accès sur le terrain communautaire situé chemin des Feuillantines à Rillieux La Pape.

Cette autorisation ne permet en aucun cas à l'acquéreur d'entreprendre de quelconques travaux sur ladite parcelle tant que l'acte authentique n'aura pas été régularisé.

4° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 126 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 1067,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 126 000 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1067.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.